



**SYNDICAT DES SERVICES  
GOUVERNEMENTAUX**

# Ensemble, pour un avenir plus fort

**9e Congrès national triennal du SSG  
26-28 SEPTEMBRE 2023  
INVITATION AU CONGRÈS**

# INVITATION AU CONGRÈS

ENSEMBLE POUR UN AVENIR PLUS FORT

**À L'ATTENTION DE:  
LES SECTIONS LOCALES DU SSG  
CONSEIL NATIONAL DU SSG**

**LE 9E CONGRÈS TRIENNAL AURA LIEU :**

**À L'HÔTEL DELTA À OTTAWA  
DÉBUTANT LE MARDI 26 SEPTEMBRE ET SE  
TERMINANT LE JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023**

## **DATES IMPORTANTES POUR LE CONGRÈS DU SSG:**

- Réception du formulaire d'accréditation des congressistes: **26 mai 2023**
- Réception des résolutions: **26 mai 2023**
- Inscription de tous les participants: **1er août 2023**

# MESSAGE DU PRÉSIDENT NATIONAL DU SSG



Conscœurs, Confrères et Ami(e)s,

Nous espérons que cette invitation au congrès vous fournira tous les renseignements dont vous aurez besoin pour vous inscrire et participer au 9e congrès triennal du SSG. Notre congrès aura lieu du mardi 26 septembre au jeudi 28 septembre 2023, à l'hôtel Delta à Ottawa.

Le thème de ce congrès est " Ensemble pour un avenir plus fort ", et j'espère sincèrement qu'il servira à nous rappeler que nous sommes plus forts lorsque nous sommes unis. Nous devons profiter de cette occasion pour examiner longuement et sérieusement l'état de notre union. Nous devons poser les questions difficiles sur les points à améliorer et nous assurer que nos idées et nos plans sont novateurs et tournés vers l'avenir.

Nous devons également profiter de cette occasion pour réfléchir aux progrès que nous avons réalisés et pour célébrer nos succès. En outre, ce congrès nous permettra de partager nos idées et de nouer des relations les uns avec les autres. Alors que nous nous réunissons, gardons à l'esprit que notre force collective provient de notre volonté collective.

J'ai hâte d'entendre parler de tout ce que nous allons réaliser ensemble.

Solidairement,

**Bruce Roy**  
Président national, Syndicat des services gouvernementaux, AFPC

# NOMBRE DE PERSONNES DÉLÉGUÉES

## Conformément au Règlement 12, Section 7 :

Le nombre de de personnes déléguées est déterminé par le nombre de membres pour lesquels le SSG reçoit des cotisations 6 mois avant le congrès (y compris le mois même du Congrès). Les chiffres préliminaires ont été envoyés en janvier et le nombre officiel sera envoyé en avril.

## Conformément au Règlement 12, Section 6 :

- Les président(e)s de chaque section locale du SSG représentent systématiquement leur section locale à titre de personne déléguée au congrès;
- si la section locale compte au plus 100 membres - 1 délégué(e) - le (la) président(e) de la section locale;
- si la section locale compte de 101 à 300 membres - 2 délégué(e)s;
- si la section locale compte de 301 à 500 membres - 3 délégué(e)s;
- si la section locale compte plus de 500 membres - 3 délégué(e)s plus 1 délégué(e) supplémentaire pour chaque tranche de 100 membres additionnels ou fraction majoritaire de ce nombre.

Nous devons recevoir tous les formulaires d'accréditation des personnes déléguées au plus tard le **26 mai 2023**. [Le formulaire est disponible ici.](#)

Chaque section locale doit également élire des personnes déléguées suppléantes qui assisteront au Congrès si une personne déléguée accréditée ne peut plus y assister. [Le formulaire est disponible ici.](#)

## **PERSONNES OBSERVATRICES**

Les observateurs(trices) du Congrès ont une belle occasion d'apprendre. Toutes les sections locales ont le droit d'envoyer [à leurs propres frais](#) des observateurs(trices), qui n'ont toutefois pas le droit de voter ni de participer aux délibérations. [Le formulaire est disponible ici.](#)

**[BESOIN D'AIDE? CONSULTER LES INSTRUCTIONS ICI.](#)**

# INSCRIPTION ET INFORMATION SUR LE CONGRÈS

## Inscription en ligne

L'inscription se fera en remplissant le **formulaire d'inscription en ligne**. Le lien vous sera envoyé dès que nous aurons reçu votre formulaire d'accréditation.

**La date limite d'envoi des formulaires  
d'inscription dûment remplis au Bureau national  
est le mardi 1er août 2023.**

### Garde familiale

L'objectif de la politique de garde familiale du SSG est d'éliminer un obstacle qui pourrait empêcher les délégués de participer pleinement aux activités syndicales. Des dispositions de garde familiale seront prises en fonction des demandes identifiées sur le formulaire d'inscription.

### Passons au vert

Le SSG va de l'avant avec des pratiques respectueuses de l'environnement. À ce titre, tout le matériel du congrès sera disponible par voie électronique. Des copies imprimées du matériel du congrès ne seront fournies qu'aux participants qui en feront la demande au moment de l'inscription.

### Arrangements de voyage

**À partir du 29 mai 2023**, les participants peuvent appeler W.E. Travel pour organiser leur voyage. Votre hébergement à l'hôtel sera réservé par le Bureau national une fois que votre voyage aura été confirmé et un numéro de confirmation vous sera envoyé.

**L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE COMPLÉTÉE AVANT DE PRENDRE DES  
DISPOSITIONS POUR L'HÔTEL OU LE VOYAGE.**

## DATE LIMITE POUR LES RÉSOLUTIONS

Les résolutions au Congrès triennal du SSG de 2023 doivent être envoyées au Bureau national du SSG au plus tard le **vendredi 26 mai 2023**. Veuillez soumettre les résolutions en format électronique par courriel à [barrettd@psa-afpc.com](mailto:barrettd@psa-afpc.com).

Les résolutions **ne peuvent pas** être soumises par des membres individuels. Elles doivent être votées et approuvées par l'organe d'origine approprié.

## QUI PEUT SOUMETTRE DES RÉSOLUTIONS ?

- Les sections locales du SSG
- Le Conseil national du SSG

Les résolutions qui répondent aux critères susmentionnés seront transmises à l'un des trois comités des résolutions : Règlements, Finances ou Général.

## Comités des résolutions

Les comités des résolutions se réuniront en juillet pour examiner les résolutions soumises. Les comités des résolutions doivent classer toutes leurs résolutions par ordre de priorité et préparer leurs rapports en conséquence. Compte tenu des contraintes de temps du Congrès, les comités des résolutions doivent être prêts à présenter leurs dix (10) résolutions prioritaires.

Les délégué(e)s seront informé(e)s au plus tard en juin s'ils sont nommé(e)s à un comité des résolutions.

# EXIGENCES RELATIVES AUX RÉSOLUTIONS

## Format:

- Police de caractère : Arial, taille 14;
- Concise et précise (pas plus de 150 mots);
- Formule traditionnelle ou langage clair (incluant le titre, la source et la langue de départ);
- Aucun formatage spécial, comme des boîtes, des tableaux ou des images.

## Date limite:

- La date limite pour soumettre une résolution est le **26 mai 2023**.

## Contenu:

- Traite d'un seul sujet (ou problème) et comporte un objectif principal;
- Définit clairement le problème et les mesures à prendre en langage simple;
- Présente des conclusions qui articulent clairement l'action recherchée et qui sont complètes en soi;

- Ne préconise pas une action ou un résultat qui contredit les Statuts de l'AFPC ou les Règlements du SSG;
- Propose une mesure qui relève bien de l'organisme chargé de sa mise en œuvre;
- Ne traite pas de revendications contractuelles;
- Ne répète pas une résolution en instance;
- Énonce les responsabilités (l'échéancier, l'entité chargée de mettre en œuvre la mesure proposée et les ressources nécessaires);
- Offre une certaine souplesse dans la mise en œuvre de la mesure proposée – c'est le résultat final qui compte;
- Ne porte pas sur une question qui a déjà été résolue;
- Permet de répondre aux questions «qui», «quoi», «quand», «pourquoi» et «comment».

# EXEMPLE DE RÉSOLUTIONS

Formule habituelle	Formule simplifiée (langage clair)
<p><b>CHAMP DE COMPÉTENCE DES VICES-PRÉSIDENTS RÉGIONAUX</b></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> conformément aux Règlements, les services de représentation fournis par les VPR sont limités à leurs régions spécifiques; et</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le niveau d'expérience des VPR varie considérablement; et</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le but est de représenter du mieux possible les membres;</p> <p><b>IL EST RÉSOLU QUE</b> les VPR soient autorisé(e)s à représenter des membres d'autres champs de compétence, en plus des leurs, à la demande d'un(e) autre VPR ou du (de la) président(e) national(e).</p>	<p><b>SENSIBILISATION À LA SANTÉ MENTALE EN MILIEU DE TRAVAIL</b></p> <p><b>PARCE QUE</b> les problèmes de santé mentale touchent beaucoup de nos membres et constituent une cause majeure de stress dans le milieu de travail;</p> <p><b>PARCE QU'</b>une meilleure sensibilisation aux problèmes de santé mentale est nécessaire;</p> <p><b>L'AFPC S'ENGAGE</b> à rédiger un document de présentation sur la santé mentale et à le mettre à la disposition de toutes les sections locales afin d'accroître la sensibilisation aux questions de santé mentale au travail.</p>

## **Les postes suivants seront élus pour un mandat de trois ans lors du Congrès national triennal du SSG de 2023**

(sous réserve de toute modification des règlements) :

Le président national

Le vice-président national, Équité

Les vice-présidents nationaux (2)

### **Vice-présidents régionaux à élire**

- Nouvelle-Écosse (1)
- Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard (1)
- Terre-Neuve et Labrador (1)
- Québec Ouest, incluant Montréal (1)
- Québec Est, excluant Montréal (1)
- Région de la capitale nationale (4)
- Ontario, excluant la RCN (2)
- Saskatchewan et Manitoba (1)
- Alberta, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest (1)
- Île de Vancouver, reste de la C.B. et Yukon (1)
- Partie inférieure de la C.B. compris Vancouver (1)
- Monnaie royale canadienne (1)

## ÉLIGIBILITÉ

Tout membre en règle peut se présenter à un poste syndical. Il n'est pas nécessaire qu'un membre soit délégué au Congrès du SSG pour être mis en candidature à un poste syndical. Toutefois, la personne qui propose la candidature et celle qui l'appuie doivent toutes deux être déléguées au Congrès du SSG.

Les candidats qui ne seront pas présents au Congrès du SSG doivent soumettre un formulaire de mise en candidature au Bureau national du SSG avant le début du Congrès du SSG.

Les candidats qui seront présents au congrès peuvent soumettre un formulaire de mise en candidature au Bureau national du SSG avant le début du Congrès du SSG, ou être mis en candidature sur place pendant le Congrès du SSG.

Les candidats qui se présentent à un poste national doivent soumettre leur formulaire de mise en candidature avant le **26 septembre 2023 à 16 h** afin de pouvoir participer au débat des candidats qui aura lieu le mercredi 27 septembre 2023 en après-midi.

## FORMULAIRE DE NOMINATION

Le formulaire de nomination est disponible ici : [Formulaire de nomination](#). Le formulaire peut être soumis par voie électronique, avant le début du Congrès, à [barretd@psac-afpc.com](mailto:barretd@psac-afpc.com).